



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne

Anlsl 26 (1992), p. 19-46

Frédérique Soudan

L'éloquence arabe aux premiers temps de l'islam d'après le Kitāb al-Bayān wa-l-Tabyīn d'al-Ǧāhīz.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

- | | | |
|---|--|--|
| 9782724711523 | <i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne</i> 34 | Sylvie Marchand (éd.) |
| 9782724711707 | ?????? ?????????? ??????? ??? ?? ???????? | Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif |
| ?????? ?? ??????? ??????? ?? ??????? ?????????? ?????????? ???????????? | | |
| ????????? ??????? ??????? ?? ??????? ?? ?? ???? ??????? ????: | | |
| 9782724711400 | <i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i> | Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.) |
| 9782724710922 | <i>Athribis X</i> | Sandra Lippert |
| 9782724710939 | <i>Bagawat</i> | Gérard Roquet, Victor Ghica |
| 9782724710960 | <i>Le décret de Saïs</i> | Anne-Sophie von Bomhard |
| 9782724710915 | <i>Tebtynis VII</i> | Nikos Litinas |
| 9782724711257 | <i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i> | Jean-Charles Ducène |

**L'ÉLOQUENCE ARABE
AUX PREMIERS TEMPS DE L'ISLAM**
d'après
LE *KITĀB AL-BAYĀN WA-L-TABYĪN D'AL-ĞĀHIZ*¹

L'ÉLOQUENCE AU TEMPS D'AL-ĞĀHIZ

Avec l'avènement de la dynastie abbasside en 132/750, l'activité fébrile qui caractérisa le début du deuxième siècle de l'hégire se transforma en une véritable quête du savoir, fût-il théologique, scientifique, philosophique ou littéraire. La politique culturelle menée par le calife al-Ma'mūn qui donna une impulsion nouvelle à *Bayt al-Hikma* et encouragea la traduction d'ouvrages de science et de philosophie grecques fut déterminante et participa à son tour à l'élaboration de la pensée arabe.

Deux faits majeurs dominèrent la vie littéraire de cette période : il y eut la vive querelle qui opposa d'une part les Anciens, fidèles aux thèmes bédouins traditionnels et à un islam pur de tout mélange culturel, et d'autre part les Modernes (*al-muḥdatūn*) qui, rompant avec les moules archaïques et trop désuets à leur sens de la *qaṣīda*, introduisirent un nouveau genre plus frivole, voire plus licencieux².

Les luttes idéologiques et les querelles doctrinales qui animèrent les milieux religieux participèrent également à l'épanouissement des lettres. C'est à leur faveur que se constitua la science du *kalām* [théologie scholastique] qui eut force de loi chez les mu'tazilites. Ceux-ci manifestèrent âprement leur volonté de défendre la foi et de la justifier contre l'invasion de la pensée grecque et de la libre-pensée qui en résultait. Célèbres étaient alors les *munāḍarāt* de leurs dialecticiens, notamment d'al-Naḍdām, subtil et redoutable argumentateur³.

1. Cet article reprend en partie le texte de notre mémoire de maîtrise soutenu en 1989 à l'université de Paris-IV-Sorbonne sous la direction du Pr Dominique Sourdel. La traduction a été établie d'après l'édition parue à Dār al-Ğil, Beyrouth, 1948, 4 t. On trouvera les extraits présentés ici dans le tome II, p. 45-66.

2. Abū Nuwwās, tournant en dérision le classique prologue (*nasib*) où le poète pleure sur le campement délaissé par la bien-aimée (*al-bukā*

'alā l-aqlāl), chantait : « c'est pour celui-ci [le vin] que je pleure, non point pour un campement où avaient fait halte Hind et Asmā ».

3. *Bayān* I, p. 139. Aussi bien les règles de l'art oratoire étaient-elles inculquées aux enfants dès leur plus jeune âge à seule fin de surpasser leurs adversaires lors de semblables joutes; c'est ce que rapporte Bišr al-Mu'tamir, célèbre mu'tazilite de Baṣra. *Ibid.*, III, p. 135.

C'est de ce milieu que jaillit la figure la plus prestigieuse de la littérature arabe, Abū ‘Utmān ‘Amr ibn Bahr (160-255/776-868) dont la postérité retint le surnom d’al-Ǧāhīz que lui valut sa cornée saillante. Sa formation intellectuelle s’est réalisée essentiellement au contact d’une ville. Jamais penseur ou littérateur ne fit mieux corps avec son environnement à une époque où Baṣra⁴, même détrônée par Baġdād, demeurait une plate-forme intellectuelle et religieuse très active. Ainsi notre auteur, doué d’une insatiable curiosité et d’un pénétrant esprit d’observation, s’érigea-t-il en véritable témoin de sa société et de son époque.

Il avait ainsi pour habitude de se mêler aux *masğidiyyūn*⁵ qui tenaient séance dans les mosquées, lieux de culte certes, mais également de discussions au cours desquelles étaient agitées des questions de tout ordre. Quant aux sermonnaires populaires (*quṣṣāṣ*), ils le subjugaient par leur admirable éloquence, la puissance et la sobriété de leur style⁶. Il fréquentait assidûment leurs cercles et écoutait leurs frénétiques harangues adressées à des esprits simples et éminemment réceptifs. Cette caste jouissait en effet d’un large crédit auprès du petit peuple basrien, et certains parmi leurs représentants, à l’instar de Ḥasan al-Baṣrī, s’accompagnaient de pieux ascètes pourvus d’une étonnante facilité d’élocution, tant ils s’étaient pénétrés du Livre et des hadiths prophétiques.

Profitant par ailleurs du formidable élan de recherche lexicographique dont un des hauts-lieux fut précisément Baṣra, il s’imprégnait de la science d’un Asma’ī, philologue de renom auquel il se référera maintes fois dans ses ouvrages, ou d’un Aḥfaš, son ami et son maître en grammaire⁷.

Al-Ǧāhīz, enfin, fut séduit par la pensée mu’tazilite rationalisante dont sa partie était le berceau. Lui-même *mutakkalim* et théoricien de sa propre doctrine, la Ǧāhīziyya, il s’exerça à soumettre la connaissance à l’exercice de la raison.

Mais c’est surtout l’homme de lettres, l’*adīb* et le prosateur qui sollicitera notre attention. À tout instant transparaît sous sa plume l’esthète qu’il était, et son étonnante sensibilité à la beauté de la langue arabe dont il avait vu apprécier la pureté auprès des informateurs bédouins du Mirbad au point de faire sienne la richesse de leur vocabulaire⁸.

Son immense érudition conjuguée à un style brillant, lui permirent de porter l’éloquence à son plus haut point et de donner à la prose sa plus parfaite expression. « Prenant de tout un peu et le meilleur », il fut le modèle achevé de l’*adīb*, capable de manier avec un égal brio les disciplines les plus diverses, tout en les parant de ses traits d’esprit et de son ironie mordante. Ses travaux denses et variés illustrent sa culture encyclopédique et attestent, pour la plupart, ses investigations linguistiques et ses qualités de critique littéraire. Ainsi dans le *Kitāb al-Hayawān* (le livre des Animaux), consacre-t-il de nombreux chapitres au langage, s’attachant à définir sa fonction essentielle

4. Cf. Charles Pellat, *le Milieu Basrien et la formation de Ǧāhīz*, Maisonneuve, Paris, 1953.

5. *Ibid.*, IV, p. 23.

6. *Ibid.*, I, p. 33 et p. 363-366.

7. *Ibid.*, IV, p. 23-24. Al-Ǧāhīz y fait état de sa connaissance personnelle des grammairiens et « rapporteurs » qu’il côtoyait au Mirbad.

8. *Ibid.*, IV, p. 23.

de lien social puisqu'il ne saurait y avoir de société en dehors de ce pouvoir de s'exprimer. Il y développa par ailleurs, non sous une forme littéraire mais scientifique, voire zoologique, la même théorie du *Bayān* que dans le *Kitāb al-Bayān wa-l-tabyīn*, ce qui laisse penser qu'en dépit de la fantaisie apparente de ses idées il élabora bel et bien un pré-système. Cette matière rhétorique sera plus pauvre et plus dispersée dans ses épîtres⁹ et traités de polémique, ou encore dans le *Kitāb al-Buḥalā'* (Le Livre des Avares), mais témoignera de son souci constant d'examiner les phénomènes du langage.

L'OUVRAGE CIRCONSTANCES DE SA COMPOSITION

Al-Ǧāḥiẓ rédigea le *Kitāb al-bayān wa-l-tabyīn* sur la fin de sa vie et, selon toute apparence, peu après le *Kitāb al-Hayawān*¹⁰.

Il n'est point aisé cependant de déterminer de manière exacte la date de composition de cette œuvre majeure : il semblerait toutefois qu'elle se situât vers 232/846. Elle fut dédiée à son protecteur et ami Alḥmad b. Abī Duād (160-240/776-854), grand cadi muftazilite et homme de lettres qui comptait parmi les hommes éloquents de son temps.

La composition de l'ouvrage est étroitement liée à l'hostilité qu'al-Ǧāḥiẓ nourrissait à l'égard des šu'ubites. Aussi est-il dans la veine d'écrits précédents, établis pour faire pièce aux šu'ubites, tels le *Kitāb al-buḥalā'* et le *Kitāb al-mawlā wa-l-‘arab* dans lequel il rejette les prétentions des *mawālī*, convertis à l'islam.

L'œuvre milite surtout pour un style arabe très pur. À une époque où se répand le solécisme (*lahn*), de nature à altérer l'éloquence tant dans l'écrit que dans le discours, et la *‘uğma*, c'est-à-dire la façon obscure et confuse de parler¹¹, al-Ǧāḥiẓ se campe en ardent défenseur de la langue arabe, en fondant sa plaidoirie sur deux vertus fondamentales inhérentes au peuple arabe : la *balāqā*, cette aptitude unique au bien-dire, et la *faṣāḥa*, cette pureté, cette euphonie de la langue sans laquelle l'éloquence ne saurait

9. Citons notamment *Risālat al-‘iṣq wa-l-nisā* et *Risālat madḥ al-tuġġār wa ḡamm al-sultān*.

10. Hypothèse corroborée par le fait qu'il mentionne à plusieurs reprises des feuillets rédigés de sa propre main pour le *K. al-Hayawān* et rappelle la manière dont il avait l'habitude de procéder. *Op. cit.*, I, p. 60 et 225 et III, p. 302.

11. L'urbanisation croissante entraîna une mutation profonde des mentalités et des modes de vie, qui se répercuta sur le langage qui commença à présenter de graves lacunes et des

contaminations diverses. C'est ainsi qu'apparut une nouvelle profession qui suscita l'intérêt de Ǧāḥiẓ, celle des pédagogues et des maîtres d'école. Perpétuer la culture bédouine, rendre accessible son legs, telle était leur tâche. Mais ils s'avéraient parfois incapables de la mener à bien, tant leur propre ignorance était grande. Aussi étaient-ils souvent qualifiés de sots (B. I p. 248) et l'objet de maints sarcasmes, hormis certains savants distingués par notre auteur, à l'instar de ‘Abd al-Ḥamid et de Ibn al-Muqaffa’.

être. Et ce polémiste-né de multiplier les arguments et de charger les Persans qui se plisaient notamment à déprécier l'art oratoire¹².

Cet ouvrage fut également dicté par des considérations religieuses, car l'auteur entendit faite l'apologie du style coranique et justifier le postulat de l'inimitabilité coranique (*l'iğāz*). Il s'était déjà proposé de l'expliquer dans le *Kitāb fi-l-iḥtiqāq li naqm al-qur'ān*, ouvrant ainsi la voie aux nombreuses études qui suivirent en s'inspirant du texte.

THÉORIE DU *BAYĀN* SELON AL-ĞĀHİZ ET SA CONCEPTION DE L'ÉLOQUENCE

La qualité d'un discours dépend, selon al-Ğāhiz, de son exposition, c'est-à-dire de la manière dont le sens y est formulé. Le *bayān* n'est donc autre que l'avènement du sens. C'est le nom générique pour toute chose qui le dévoile et mène à sa compréhension¹³. Pour mieux le définir, il expose son contraire : le *'iy* ou l'incapacité de s'exprimer clairement et établit l'équation suivante¹⁴ :

<i>Bayān</i> -transparence	----	<i>Başar</i> -perspicacité	----	<i>'ilm</i> -connaissance.
<i>'Iyy</i> -opacité	----	<i>'Amā</i> -aveuglement	----	<i>Gahl</i> -ignorance.

Le monde est aux yeux d'al-Ğāhiz un réservoir de signes dont il faut s'efforcer de saisir le sens. Et pour parvenir à cette explosion du monde, à cette transparence, il est différentes formes d'expression : la première est le " langage " (*lafż*)¹⁵, certes la plus perfectionnée et la plus efficace de ces formes d'expression, mais le langage ne représente qu'un système parmi d'autres.

Ainsi al-Ğāhiz accorde-t-il une extrême importance au " geste " (*işāra*)¹⁶ de la main, de la tête, des sourcils, des épaules, du sabre ou du fouet, en tant que support du langage, voire son substitut. Ce point de vue ne laissa pas d'être l'objet de vives controverses parmi les rhétoriciens qui se refusaient à considérer la gestuelle comme partie intégrante du *bayān*. À cela s'ajoute la " numération digitale " (*'uqad*), manière de compter à l'aide des doigts et des articulations¹⁷, et l' " écriture " (*hatf*)¹⁸. Al-Ğāhiz entend par

12. *Bayān* III, p. 6 et p. 12-14. L'art oratoire était réduit aux yeux des Persans à un simple exercice d'improvisation qui ne nécessitait point d'effort. Ainsi comprenons-nous les efforts des Arabes et d'al-Ğāhiz en particulier, pour obtenir de l'orateur qu'il garde en mémoire le début du discours (*Ibid.*, I, p. 44, 215, 339). Le thème du bâton (*'aqā*) était également un sujet de riaillerie chez les Persans, mais al-Ğāhiz démontre avec fougue l'inanité de leurs propos en prouvant la nécessité du bâton à l'efficacité du discours (*Ibid.*, III, p. 117).

13. *Ibid.*, I, p. 76.

14. *Ibid.*, I, p. 77.

15. *Ibid.*, I, p. 76.

16. *Ibid.*, I, p. 78.

17. *Ibid.*, I, p. 80. Le fait de compter (*hisib*) revêt une dimension religieuse car il serait vain sans cela d'évoquer la reddition des comptes au jour du Jugement dernier.

18. *Ibid.*, I, p. 79. Il cite pour étayer ses dires le verset coranique XCVI, v. 3-5 : « Lis!... Car ton Seigneur est le Très Généreux qui a instruit l'homme au moyen du calame et lui a enseigné ce qu'il ignorait ».

ḥaṭṭ l'écriture ordinaire qui permet d'enregistrer un discours, de le préserver de l'oubli. On avait pris conscience désormais que le calame devait se substituer à l'instrument prodigieux mais éphémère et trop incertain qu'était la mémoire arabe.

Il est enfin un dernier mode d'expression, de moindre importance toutefois, celui de l'“expression naturelle” ou de la “posture adoptée (*la niṣba*)¹⁹ sans avoir recours au langage ni à la gestuelle. Ce mode est donc commun à toutes les créatures, animées ou non, intelligentes ou non²⁰, alors que le *bayān* est bien une qualité propre à l'homme, semblable à la capacité de voler chez certains animaux. Dans sa doctrine, al-Ǧāḥiẓ distingua en effet deux catégories de créatures : d'une part celle des êtres non doués de raison, tel l'animal capable d'indiquer une signification (*dalāla*) mais incapable de raisonnement par induction (*istidlāl*), l'étape de la réflexion étant nécessaire; d'autre part celle des êtres doués de raison, les hommes, les seuls à posséder cette faculté de l'explicité et de la démonstration, donc de la transparence.

*Inna min al-bayān lasiḥrā*²¹. De la transparence naît la magie, cette magie de laquelle participe l'éloquence spontanée. Quand celle-ci prend une forme plus disciplinée, elle reçoit le nom de *balāḡa*, d'éloquence. Ce terme est du reste encore mal défini en ce III^e/IX^e siècle. Al-Ǧāḥiẓ lui-même, comme le remarque Charles Pellat²², use indistinctement des mots *ḥaṭib*, *balīg* ou *bayyīn* pour désigner les maîtres de l'art du bien-dire, ou toute personne capable de s'exprimer dans un langage élégant et habile.

Une des caractéristiques de son ouvrage est qu'il présente de nombreuses définitions de la *balāḡa*, assorties de remarques, même si elles se perdent bien souvent parmi les textes et les citations. Ainsi la *balāḡa* est-elle, selon lui, à la fois l'art de porter la conviction dans l'esprit de l'auditeur²³ et un instrument (*āla*) permettant d'établir un lien entre le locuteur (*mursil*) et l'allocuté (*mursal*), et de communiquer de cette manière le message que représente le discours humain et qui ne saurait se réaliser qu'en se faisant parfaitement comprendre. D'où ce concept fondamental défendu par al-Ǧāḥiẓ, du *fahm* et de l'*ifhām*, ou du *bayān* et du *tabyīn* : il s'agit de comprendre et de faire comprendre, de connaître et de faire connaître : c'est le pivot de toute chose, ce vers quoi tend tout discours. L'idée maîtresse est que l'on ne saurait séparer les personnes éloquentes de leur cadre, et qu'à chaque situation doit correspondre un langage approprié. Il ressort en effet à la lumière de son analyse qu'il est différents niveaux de langage en fonction des diverses couches sociales et des corps de métiers²⁴. Ainsi distingue-t-il l'élite de la masse²⁵ car il n'est point de *sayyid* ou de dirigeant qui s'exprime de la même façon que l'homme du vulgaire.

19. *Bayān* I, p. 81.

20. *Ibid.*, I, p. 308. Les corps et les êtres silencieux ont un langage en tant que signes : « Interroge la terre : demande-lui qui a creusé tes fleuves, a planté tes arbres, a cueilli tes fruits. Si elle ne te répond pas par des paroles, elle le fera par les leçons et les enseignements qu'elle contient ».

21. *Ibid.*, I, p. 255 et 349.

22. Cf. Charles Pellat, *le Milieu Basrien*, p. 116.

23. Cela explique le choix de la *ḥijāba* dont le but est de persuader et non point de toucher la sensibilité, rôle dévolu à la poésie.

24. *Ibid.*, I, p. 144.

25. *Ibid.*, I, p. 20 et 138-139.

Le langage est donc le reflet du groupe qui le parle, de sa nature, de son éthique et de son origine géographique. Ainsi note-t-il les particularités de chacun, faisant, fi de leurs opinions, de leur science ou de leur confession : seul importe leur degré d'éloquence. Il apparaît à la lecture du *Bayān* que chaque âge eut son style et son éloquence. Ainsi nous est-il loisible de distinguer, d'une façon peut-être arbitraire mais qui rendra l'exposé plus clair, l'éloquence bédouine, religieuse et enfin politico-religieuse dont nous allons nous efforcer de définir les principaux cadres.

L'ÉLOQUENCE BÉDOUINE À L'ÉPOQUE PRÉ-ISLAMIQUE

L'éloquence est fille du désert, de cette nature âpre et hostile au contact de laquelle s'anima la verve du poète et s'épanouit le caractère obstiné et combatif du Bédouin. Ainsi la parole fit-elle de bonne heure partie intégrante de la lutte contre l'ennemi et, jointe au sabre, constitua une arme redoutable. S'agissait-il de violation de territoire, de l'occupation d'un point d'eau ou du versement d'une rançon, toute espèce de litige se réglait par l'envoi d'émissaires ou de délégations. De longues palabres s'engageaient alors, à l'issue desquelles les torts étaient réparés et les esprits apaisés.

Multiples étaient les occasions de déployer son éloquence. Les veillées n'étaient-elles point consacrées à rapporter légendes et récits ou bien à énumérer de sages maximes, tandis que les foires périodiques étaient l'arène de véritables luttes de jactance entre chantres défendant l'honneur de leur clan.

La personne de l'orateur était plus marquante encore. Son rôle ne consistait pas à divertir à l'instar du conteur mais à persuader et à toucher l'âme de son auditoire. Chargé d'exalter le sentiment tribal, il excitait donc les hommes au combat ou les invitait à la trêve. Doué d'une sûre perception du rythme qui lui permettait de donner à chacune de ses idées l'expression la plus juste et la plus saisissante, il était l'auteur de retentissants discours. À l'encontre du poète qui, mû par sa force descriptive, était enclin à user abondamment des comparaisons et par conséquent à faire de longues et fréquentes digressions, l'orateur affectait un style lapidaire, procédé littéraire qui deviendra une règle et sera désormais le critère d'une parfaite maîtrise de la langue²⁶.

Aussi les thèmes mis en œuvre étaient-ils parfois simples et familiers, mais ne laissaient pas d'être rehaussés par la mise en scène à laquelle se prêtait notre orateur. Il ne suffisait pas en effet de l'entendre pour l'apprécier pleinement; encore fallait-il le considérer avec attention et le voir adopter des poses théâtrales ou joindre à la parole d'éloquentes gestes de la main et du chef, tantôt appuyé sur son arc²⁷, tantôt menaçant

26. *Al-Bayān* III, p. 6. La concision était célébrée (*Ibid.*, I, p. 108, 149 et 155), tandis que la prolixité ou le verbiage étaient considérés comme un défaut blâmable. Un seul mot remplaçait bien souvent tout un discours ou même une longue

missive (*Ibid.*, II, p. 7). Le Prophète ordonna aussi de longues prières et de brefs discours, et lui-même était un modèle de concision. (*Ibid.*, I, p. 303 et II, p. 17).

27. *Ibid.*, III, p. 119-120.

de son bâton. Si l'orateur venait à être privé de semblables attributs, précise al-Ǧāhīz, il verrait la valeur et la portée de son propos s'en trouver fort amoindries.

Pouvoir et autorité étaient l'apanage de ces virtuoses de la langue qui se doublaient d'éminentes figures à l'exemple du *sayyid*²⁸ du devin (*kāhin*) et, bien que plus rarement, du poète²⁹. La précellence en ce domaine revenait aux Banū Tamīm et aux Banū Iyād³⁰ dont était issu le célèbre orateur et prédicateur chrétien, Quss b. Sā'ida, que le Prophète aurait écouté au marché de 'Ukāz³¹.

Mais, quel que fût le prestige dont il jouissait, l'orateur n'était point l'égal du poète. La prépondérance de ce dernier tenait en grande partie à la rapidité avec laquelle ses vers s'imprimaient dans la mémoire collective. En outre, son aisance à décocher le trait satirique ou à cultiver le panégyrique de quelque valeureux chef, en faisaient un précieux porte-parole aux yeux de la société pré-islamique. Une telle image ne tarda pourtant pas à se ternir tandis que l'art de la versification se réduisit à un honorable gagne-pain, comme le laisse entendre 'Amr b. al-'Alā'³².

Le genre oratoire devint alors à l'honneur à l'aube du premier siècle de l'hégire, tandis que s'affirme l'islam qui n'aura pas assez de ses prédicateurs pour asseoir un ordre nouveau et répandre son dogme.

L'ÉLOQUENCE RELIGIEUSE DES DÉBUTS DE L'ISLAM

Une nette teinte religieuse caractérisa désormais l'éloquence arabe qui, mise au service de la révélation nouvelle, devint son principal outil de propagande et de conversion. Il n'y eut toutefois pas de brusque coupure, et la forme, remarquable de spontanéité et de concision, ne se distingua guère de l'éloquence bédouine. Seuls les thèmes, plus élevés, s'enrichirent de ce nouvel apport déterminant que fut l'islam.

Revêtu d'une mission sacrée, l'orateur répand dès lors la parole divine et, à force d'exhortations et de prêches, endigue le désordre du paganisme. Les homélies du Prophète, auquel on prêta des dons oratoires qu'il n'avait sans doute pas de l'avis général, font figure de morceaux d'anthologie de l'éloquence et sont reproduites à ce titre dans divers recueils. Son dessein était avant tout d'être compris³³, il donnait aux fidèles de la première heure des avertissements dans un style sobre et comme marqué du sceau divin, qui fut l'objet de maints éloges³⁴. Il convient de citer à ce propos deux de ses prônes célèbres : l'un, empreint de solennité fut prononcé après la prise de la Mecque en 630³⁵, l'autre tenu lors du pèlerinage d'adieu en 10/632 développa des idées essentielles, prohibant les pratiques répréhensibles de la *Gāhiliyya* et appelant à la fraternité entre musulmans³⁶.

28. Les plus illustres étaient Qays b. 'Āsim (*Bayān* II, p. 33, 43, 79) et al-'Uṭārid b. Ḥāḡib b. Zurāra (*Ibid.*, I, p. 328).

29. *Ibid.*, I, p. 45.

30. *Ibid.*, I, p. 52-53 et p. 308.

31. *Ibid.*, I, p. 52 et 308.

32. *Ibid.*, I, p. 241.

33. *Ibid.*, II, p. 17.

34. *Ibid.*, II, p. 16-18.

35. *Ibid.*, II, p. 30. Le texte n'est pas reproduit, on trouve dans le *Bayān* une simple allusion.

36. *Ibid.*, II, p. 31-32.

LE MODÈLE CORANIQUE

Jusqu'à la fin du I^{er}/VII^e siècle, on composa sur le modèle suprême du Livre « révélé en langue arabe claire »³⁷. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les allocutions et épîtres attribuées aux premiers califes. Les vers qui préludaient à toute compositions oratoire cédèrent le pas désormais au *tahmīd* et au *tamḡīd*, aux louanges et à la glorification de Dieu³⁸ tandis que les citations coraniques nourrissent l'éloquence de quiconque exerçait le ministère de la parole. De là, cette célèbre réflexion formulée à l'endroit de 'Imrān b. Ḥitān³⁹ qui avait failli à semblable rite : « Ce garçon serait le plus éloquent des Arabes s'il y avait dans son discours un peu de Coran. »

S'il imposait un modèle, il dressait en même temps une barrière qu'il aurait été vain d'espérer franchir. Car, tandis que sa perfection linguistique garantissait à son utilisateur un degré d'éloquence certain, elle mettait en lumière le caractère inimitable de son style, réduisant ainsi à néant toute tentative humaine de reproduire semblable texte⁴⁰.

L'ÉLOQUENCE POLITICO-RELIGIEUSE

Au lendemain de la mort du Prophète (11/632), la communauté désormais sans chef vit naître en son sein les premiers schismes et dissidences qui allaient favoriser son éclatement. Ainsi, des simples nécessités de la polémique suscitée par l'instauration du califat, devait surgir l'éloquence « politico-religieuse » dont l'âge d'or se situa sous la dynastie omeyyade, siècle d'agitation politique et sociale par excellence.

Tandis que le Ḥiġāz était plongé dans une existence de bien-être et chantait la poésie amoureuse courtoise ou érotique, l'Irak était le théâtre de violentes discordes entre Omeyyades et Alides. Et chaque faction d'être représentée par de brillants orateurs ou même, afin de répondre aux exigences de la lutte, d'oratrices. La révolte, prêchée par le tiers-parti des ḥāriḡites dont Kūfa et Baṣra étaient les bastions, reposait elle aussi essentiellement sur le maniement du verbe⁴¹. Gouverneurs et chefs militaires umayyades

37. *Bayān* I, p. 8. Il cite le texte sacré : « C'est une révélation en langue arabe claire ». Sourate des poètes, XXVI v. 135. « Il a créé l'homme. Il lui a appris à s'exprimer ». Sourate le Miséricordieux, IV, v. 3-4.

38. *Ibid.*, II, p. 6.

39. *Ibid.*, II, p. 6 et I p. 118. 'Imrān b. Ḥitān est un poète ḥāriḡite de grand renom et chef de la branche modérée des Ṣufriyya. Il fut mentionné comme un homme pieux de Baṣra et versé dans la théologie. Cf. Blachère, *Histoire de la littérature arabe*, III, Maisonneuve, Paris, 1967, p. 521.

40. N'est-il pas dit dans le Coran « Si les hommes et les *gīnns* s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne produiraient rien qui lui ressemble, même s'ils s'aidaient mutuellement ». Sourate du Voyage nocturne, XVIII, v. 88.

41. Dans la longue liste des orateurs ḥāriḡites qu'il dressa (*Bayān* I, p. 341-343). Al-Ġāḥiẓ distingua plus particulièrement Qutārī b. al-Fuḡā'a, chef azraqite renommé pour son éloquence. (*Ibid.*, III, p. 261-264).

s'érigèrent par ailleurs en véritables tribuns. À l'inverse des orateurs pré-islamiques, qui souvent emportés par leur fougue naturelle s'exprimaient avec feu, ou des premiers califes qui exhortaient avant tout à la piété et à suivre la voie du bien et de la justice, les gouverneurs se virent astreints, au moment où l'anarchie s'affichait de toute part à une certaine rigueur dans l'exposé de leurs idées et de leurs programmes politiques⁴².

Aussi bien les califes eux-mêmes établirent-ils leur dynastie à la faveur de leurs dons oratoires autant que du sabre⁴³.

En s'officialisant, l'usage public de la parole devint l'apanage des seuls grands et la teneur exclusivement politique des discours ne laissa pas de rejaillir sur le style qui perdit quelque peu de son éclat naturel.

LE *KITĀB AL-BAYĀN WA-L-TABYĪN* ET LA POSTÉRITÉ

Al-Ǧāḥiẓ fut parfois accusé de manque de méthode⁴⁴ mais il a réuni dans le *Bayān* les matériaux qui devaient constituer la base de la rhétorique des siècles postérieurs.

Ainsi Ibn al-Mu'tazz dans le *Kitāb al-Badī'*, regardé comme le premier ouvrage consacré aux formes caractéristiques de l'expression, est-il redévable à al-Ǧāḥiẓ d'une partie non-négligeable de son contenu qu'il s'employa à ordonner et à compléter. De même le *kātib* Ishāq b. Wahb profita-t-il directement ou indirectement du *Bayān* pour élaborer au V^e/X^e siècle son *Kitāb al-Burhān fī wuġūh al-bayān*.

Ibn Ḥaldūn classe d'ailleurs très justement le *Bayān* parmi les quatres piliers de la littérature arabe⁴⁵ aux côtés des grands recueils d'Ibn Qutayba, *Adab al-kuttāb*, de Mubarrad, *al-Kāmil*, et d'Abū 'Alī al-Qālī *Kitāb al-Nawādir*. Ibn Ḥaldūn observe que toutes les études qui suivirent sur le même sujet apparurent moins comme des innovations que comme la continuation, plus ample et plus ordonnée, du travail d'al-Ǧāḥiẓ.

42. On peut citer comme exemples le fameux prône d'investiture de Ziyād prononcé en 45/665 à son entrée à Baṣra (*Ibid.*, II, p. 61) et un peu plus tard en 75/694 celui d'al-Ḥağğāg dans Baṣra en pleine révolte.

43. Mu'āwiya partageait avec 'Abd al-Malik l'honneur d'être le personnage le plus éloquent de la famille umayyade. Al-Ǧāḥiẓ, fait observer Charles Pellat, ne cite aucune *ḥuṭba* célèbre de la période abbasside, à l'exception de celle de

Muhammad Ibn Sulaymān, reprise dans le *Bayān* I, p. 295. Cf. *op. cit.*, p. 119.

44. Al-'Askari lui en fait le grief : « Al-Ǧāḥiẓ lui a consacré le meilleur ouvrage du genre, malheureusement la méthode de classement en est mauvaise, ce qui empêche de le consulter avec fruit ». *Kitāb al-sinā'tayn*, Le Caire, 1971, p. 30.

45. *Al-Muqaddima*, Muṣṭafā Muḥammad, Le Caire, n. d., p. 553.

LES PRÔNES LES PLUS CÉLÈBRES DU *BAYĀN*

Nous nous sommes fixé pour tâche de présenter brièvement et de traduire onze prônes, quelques-uns des spécimens de l'art oratoire réunis dans cette anthologie. Présentés comme des improvisations, ces discours n'en sont pas moins élaborés avec le plus grand soin. Ils font suite aux bries d'allocution, anecdotes et phrases prégnantes qui introduisaient l'ouvrage.

Les deux premiers sont à proprement parler des testaments politiques et recommandations adressées par Abū Bakr à 'Umar, son successeur. Le troisième est la transmission par 'Umar de sa charge et de ses compétences en tant que juge.

Les huit autres textes sont des prônes au sens strict, tenus devant la communauté dans des circonstances généralement marquantes : quatre de ces harangues publiques furent prononcées par 'Alī b. Abī Ṭālib, gendre et cousin du Prophète, dont l'une à l'occasion de son intronisation. Deux autres déclarations furent prononcées par 'Abd Allāh b. Mas'ūd et 'Uṭba b. Ġazwān al-Sullamī, qui comptent parmi les compagnons du Prophète. Les deux dernières enfin sont l'une de Mu'āwiya, le premier calife umayyade, l'autre de Ziyād qui fut, à l'époque umayyade, gouverneur de Baṣra.

Prône d'Abū Bakr le Véridique. — *Puisse Dieu l'agréer — prononcé sur son lit de mort à l'intention de 'Umar — Puisse Dieu l'avoir en Sa miséricorde — au moment où il le désigna pour assumer sa succession*⁴⁶.

« Je te désigne comme successeur et te recommande de vivre dans la crainte de Dieu.

Il est des actions que l'on doit à Dieu de nuit et qu'il n'admet pas de jour et des actions qu'on lui doit de jour et pas de nuit. Et Il n'agrée certes point d'œuvres sur-érogatoires avant que ne soient accomplies les obligations canoniques.

Que d'aucuns, lors du Jugement dernier, voient dans la balance pencher nettement le plateau de leurs bonnes actions pour avoir suivi dans la vie d'ici-bas la voie de la vérité et en avoir porté tout le poids. Du reste, il se doit de pencher, le plateau de la balance où n'est placée que la vérité.

Mais que d'autres voient dans la balance flotter le plateau de leurs bonnes actions pour avoir suivi la voie de l'erreur et lui avoir accordé si peu d'importance. Du reste, il se doit de flotter, le plateau de la balance où n'est placée que l'erreur.

Mentionnant les gens du Paradis, Dieu le fit en évoquant leurs meilleures actions et sans tenir compte de leurs méfaits. Et lorsque je songe à eux, je me dis : « Je crains de ne pas être de leur nombre. » Mentionnant les gens de l'Enfer, Dieu le fit en évoquant

46. *Bayān* II, p. 45. Comme le note Régis Blachère, ces commandements mis dans la bouche des quatre premiers califes relèvent du désir de présenter en ces personnages des modèles de sagesse et de désintéressement; Cf. *Histoire de la littérature arabe*, Maisonneuve, Paris, 1967, p. 730.

leurs plus mauvaises actions sans en citer les bonnes. Ainsi lorsque je songe à eux, je me dis : « j'espère ne point être du nombre de ceux-ci ».

[Dieu] fit mention du verset relatif à la miséricorde avec le verset relatif au châtiment afin que l'homme tremble, que la vérité soit son seul souhait auprès de Dieu et qu'il ne s'expose point de son propre chef à la perdition.

Viendrais-tu à observer ma recommandation, nulle chose inconnue ne saurait t'être alors plus chère que la mort, et la mort te frappera sans aucun doute.

Viendrais-tu à négliger ma recommandation, nulle chose inconnue ne saurait t'être alors plus détestable que la mort.

Sache, du reste, que tu ne réduiras point Dieu à l'impuissance! »

Recommandation adressée à 'Umar [désigné] calife après lui, en ces termes⁴⁷.

« Je te recommande de redouter Dieu — Il n'a point d'associé! — et je te recommande de traiter avec bienveillance les émigrés⁴⁸ de la première heure, de manière à reconnaître qu'ils ont été les premiers à suivre le Prophète dans l'exil.

Je te recommande de traiter avec bienveillance les Auxiliaires⁴⁹ de manière à écouter les conseils des bienfaiteurs d'entre eux et à te montrer indulgent envers ceux qui commettent des méfaits.

Je te recommande de traiter avec bienveillance les citadins. Ce sont eux le rempart devant l'ennemi, ainsi que les collecteurs de l'impôt et des contributions fiscales⁵⁰. Ne prélève en contribution que ce qui est en surplus dans leurs biens.

Je te recommande de traiter avec bienveillance les Bédouins. Ce sont eux la souche originelle des Arabes et la substance de l'Islam. Je t'engage donc à saisir dans les troupeaux des riches d'entre eux les plus petits chameaux que tu remettras aux plus pauvres.

Je te recommande de traiter avec bienveillance les tributaires⁵¹. Tu dois combattre pour assurer leur défense et ne pas les assujettir à un tribut trop lourd pour eux dès qu'ils s'acquittent de ce qu'ils doivent aux croyants, soit de leur plein gré, soit contraints de le remettre humblement de main propre⁵².

47. *Bayān* II, p. 46-48.

48. *Al-Muhāgirūn*, partisans du Prophète qui émigrèrent avec lui de la Mecque à Médine en 1/622. Cf. *EI*², III, p. 683.

49. *Al-Anṣār* : nom appliqué aux partisans du Prophète originaires de Médine et qui se ralierent à sa cause après l'hégire seulement. Cf. *EI*², I, p. 529.

50. *Al-Fay'* : terme employé à l'époque pré-islamique comme *gānīma* pour désigner les objets pris comme butin et partagé entre les vainqueurs. Il s'agira par la suite des biens et des terres des infidèles qui devaient être obtenues par une reddition sans condition. *EI*², II, p. 889.

51. *Ahl al-Dimma* : sujets protégés non-musulmans d'un État islamique. En échange du paiement de la *djizya* (impôt de capitation), il peuvent pratiquer leur religion et régler leur affaires internes de façon plus ou moins auto-nome. Cf. *EI*², II, p. 234.

52. Expression commentée de nombreuses façons : on y a attaché l'idée d'humiliation, d'argent comptant (ainsi dans le Coran IX, 29 où se trouve l'idée de combattre les chrétiens et les juifs « jusqu'à ce qu'ils aient payé la capitation de leur main », c'est-à-dire argent comptant); et enfin le sens de « tous sans exception ».

Je te recommande de craindre Dieu, d'observer la plus grande prudence à son égard et de redouter son abomination s'il surprend en toi quelque chose de suspect.

Je te recommande de craindre Dieu dans ton commerce avec les hommes, mais de ne point craindre les hommes dans ton commerce avec Dieu.

Observe la justice dans le gouvernement de tes sujets; consacre-toi à satisfaire leurs besoins et à combler leurs souhaits. Ne préfère pas les riches aux pauvres.

Semblable attitude — s'il plaît à Dieu! — assurera la paix à ta conscience, te soulagera de ton fardeau et te sera bénéfique au moment de ta dernière heure, afin que tu parviennes de cette manière auprès de Celui qui connaît le fond de ton cœur et te protège contre tes mauvais penchants.

Je t'ordonne d'être intransigeant en tout ce qui a trait à Dieu, dans l'application des peines légales qu'il a intimées, et dans la sanction des péchés, et ce à l'égard des gens qui te sont proches comme ceux qui ne le sont point.

Ne t'attendris pas sur le sort d'un homme afin d'être en mesure de le châtier, lui-même ayant transgressé les interdits de Dieu. Traite tous les hommes sur un pied d'égalité, sans avoir d'égard envers celui sur qui tombera la justice, et sans craindre la réprimande de quiconque te blâmerait d'avoir appliqué les préceptes de Dieu. Garde-toi de montrer du favoritisme et de la partialité en gérant les biens obtenus comme butin par les fidèles, par la grâce de Dieu, et dont tu as la charge, car tu serais injuste et inique et te priverais ainsi de ce dont Dieu t'a comblé.

Te voilà désormais élevé à une dignité embrassant à la fois la vie d'ici-bas et la vie future. Si tu accomplis, pour mériter la vie d'ici-bas, des actes justes et vertueux avec les biens dont tu as toute latitude de jouir, par la grâce de Dieu, tu obtiendras ainsi foi et satisfaction divine. [Mais] te laisses-tu dominer, dans la jouissance de ces biens, par la passion et succombes-tu à la tentation du désir, tu gagneras ainsi la colère de Dieu et désobéiras à Ses prescriptions. Je te recommande de ne pas te permettre, ni de permettre à autrui, d'être injuste envers les tributaires.

Ainsi t'ai-je exhorté, incité et conseillé dans le but d'obtenir la grâce de Dieu et le Paradis dans l'au-delà. Les directives que j'ai choisies à ton intention sont celles que j'ai choisies pour mes enfants et pour moi-même. Adoptes-tu cette règle de conduite que je t'ai exhorté à suivre, exécutes-tu mes instructions, tu acquerras avec cela de substantiels bénéfices et d'abondants avantages. Refuses-tu au contraire d'adopter une telle règle de conduite, d'y attacher de l'intérêt et d'accorder aux questions importantes une place telle que Dieu soit satisfait de ton comportement, cela amoindrira ta situation et sera le signe d'une carence de ton jugement à propos de telles questions. Tous les hommes sont également sujets aux mauvaises passions. Du reste, Iblis⁵³ n'est-il pas à l'origine de toute faute? N'est-il pas celui qui conduit à la perte? C'est bien lui qui a égaré les générations passées, les ayants abreuvées du feu [de l'Enfer].

Quel détestable prix que le sort d'un homme soit d'être le suppôt de l'ennemi de Dieu et d'inciter à Lui désobéir! Que n'enfourches-tu la monture de la Vérité et ne te

53. Iblis : nom propre du diable, *EI*². III, p. 690.

jettes-tu à corps perdu [au cœur de la bataille] à seule fin d'être de ses partisans! Sois donc ton propre conseiller! Et sois clément, je t'en conjure, à l'égard de la communauté des musulmans, en traitant avec respect les plus éminents d'entre eux en couvrant de ta miséricorde les plus humbles et en vénérant leurs savants. Garde-toi de les frapper, ils deviendraient serviles; garde-toi de t'approprier le butin à leurs dépens, tu provoquerais leur courroux; garde-toi de les priver de leur solde, tu les appauvrirais; garde-toi de les retenir dans les expéditions guerrières, tu interromprais ainsi le fil de leur lignée; garde-toi de faire des richesses l'apanage des nantis parmi les hommes et garde-toi enfin de leur interdire ta porte, sinon les puissants d'entre eux dévoreraient les plus faibles.

Tel est le testament que je laisse à ton intention. Que Dieu m'en soit témoin et je t'adresse Son salut! »

*Épître de 'Umar*⁵⁴. — *Puisse Dieu l'agréer — adressée à Abū Mūsā al-Aš'arī*⁵⁵ — *Puisse Dieu l'avoir en Sa miséricorde.*

Ibn 'Unaynā⁵⁶, Abū Bakr al-Hudali⁵⁷ et Maslama b. Muḥārib⁵⁸ en ont rapporté le texte d'après Qatāda⁵⁹. Abū Yūsuf Ya'qūb b. Ibrāhīm⁶⁰ le rapporta également d'après 'Ubayd Allāh b. Abī Ḥumayd al-Hudali⁶¹, d'après Abū-l-Malīḥ Usāma al-Hudalī⁶². 'Umar b. al-Hattāb, disent-ils, a adressé à Abū Mūsa al-Aš'arī, cette épître dont voici le texte :

« Au nom de Dieu le Clément le Miséricordieux.

après les salutations d'usage

Rendre la justice est une obligation canonique ragoureuse et une tradition prophétique suivie avec application. Tâche de comprendre les litiges qui sont soumis à ton jugement, car il ne servirait à rien de juger d'un droit dont l'application ne serait point

54. *Bayān* II, p. 48-49. Il s'agit en fait de la charte organique du système judiciaire musulman. Aux premiers temps de l'islam, les califes remplissaient la tâche de cadi. 'Umar fut le premier à la déléguer. L'authenticité de ce document fut par ailleurs très discutée. Al-Ğāhīz fut le premier auteur à en reproduire le texte intégral.

55. Abū Mūsā al-Aš'arī (m. en 50/670) fut un compagnon du Prophète, un traditionniste et un chef militaire. 'Umar lui confia le gouvernement de Baṣra peu après sa fondation en 17/638. Il fut chargée de la mission d'arbitrer à Şiffīn (37/657) et de déterminer à qui, de 'Alī ou de Mu'āwiya, devait revenir l'empire. *EI*¹, I, p. 488.

56. Ibn 'Unayna (107-198/725-813) fut un traditionniste mecrois digne de foi et savant: Al-Bağdādi, *Tārīḥ Bağdād*, Bağdād, 1931, IX, p. 174, 4764.

57. Abū Bakr al-Hudali, compagnon du Prophète et sermonnaire religieux de Baṣra. Considéré comme le meilleur orateur de Hudayl; Zerekli, *Mu'ġam al-a'lām*, Beyrouth, 1970, XII, p. 45.

58. Maslama b. Muḥārib, compagnon du Prophète doué d'une grande éloquence, al-'Asqalāni, *Al-İşāba*, Beyrouth, 1902, III, p. 418.

59. Qatāda b. Dī'āma (m. en 118/736). Traditionniste digne de foi et successeur. Doué d'une mémoire prodigieuse, il fut le meilleur disciple de Hasan al-Baṣrī. al-'Asqalāni, *Tahdīb*, Beyrouth, 1968, VIII, p. 351.

60. Abū Yūsuf Ya'qūb b. Ibrāhīm : il s'agit d'Ibrāhīm al-Anṣārī.

61. 'Ubayd Allāh b. Abī Ḥumayd al-Hudali, traditionniste qualité de faible. *Tahdīb*, VII, p. 9.

62. Abū-l-Malīḥ Usāma al-Hudalī (m. en 98/716). Traditionniste; *Tahdīb* XII, p. 246.

valable. Évertue-toi à traiter sur un pied d'égalité tous ceux qui comparaîtront devant toi et que tu recevas en audience, afin que le haut dignitaire ne caresse point l'envie de t'amener à prononcer un jugement injuste et qu'aucun homme ne craigne d'être victime de ton injustice.

Il te faudra exiger la preuve testimoniale de la part du plaignant et le serment de celui qui nie avoir tort. Accepter le règlement par accord mutuel entre musulmans est toléré, exception faite de celui qui rend illicite ce qui est licite et licite ce qui est illicite.

Aurais-tu prononcé hier un jugement à propos duquel, ayant réexaminé ta décision, tu aurais découvert la solution juste, que cela ne t'empêche point de le rectifier en faveur de la vérité, car la vérité est éternelle. Et par conséquent, il vaut mieux revenir à la vérité que persévérer dans l'erreur. Attache-toi à comprendre et à comprendre encore, lorsqu'au fond de toi-même tu ne parviens pas à trancher et lorsqu'il s'agit de cas pour lesquels ni le Livre de Dieu ni la Tradition du Prophète — que les bénédictions et le salut de Dieu soient sur lui! — ne proposent de solution.

Exerce-toi à connaître les cas similaires et identiques de manière à raisonner par analogie, choisis ensuite la solution qui est la plus agréée par Dieu et la plus proche de la vérité à ton sens. Assigne au plaignant qui prétend à un droit non reconnu ou bien veut avancer une preuve testimoniale, un délai auquel il doit se conformer. Produit-il sa preuve? Traite-le en ce cas selon son droit, autrement prononce le jugement à ses torts. C'est en vérité la meilleure manière de te prémunir contre le doute, d'éclairer ton ignorance, et d'accorder le droit à la défense.

Les musulmans sont également admis à déposer comme témoins⁶³ à l'exception de celui qui a été flagellé par application du châtiment divin ou de celui qui, à plusieurs reprises, fut convaincu de faux témoignage ou encore de celui qui est suspect d'avoir avec le plaideur un rapport de clientèle ou de parenté.

Dieu n'est-il pas, en effet, averti de vos pensées intimes et n'a-t-il point assuré votre défense par l'exigence des preuves testimoniales et des serments?

Garde-toi, en outre, de céder à des mouvements d'impatience ou d'ennui, de mal-traiter les gens et de te dresser contre les plaignants dans le cas où la vérité se trouve établie, de manière à te valoir la rétribution de Dieu et à augmenter la réserve que te procurent les bonnes actions.

En effet, quiconque tend à faire preuve de sincérité dans ses rapports avec Dieu — Béni et Très-Haut — dût-il agir contre son propre intérêt, s'épargnera, par la grâce de Dieu, ce qui lui porterait préjudice dans ses relations avec autrui. Quant à celui qui se pare devant ses semblables d'une allure autre que celle dont Dieu sait la nature véritable, Dieu le démasquera et dévoilera ses méfaits.

63. *'Udāl* : (sg. *'ādil*), nom *stricto sensu* du notaire assesseur du cadi. Il doit être une personne de bonne moralité. En droit, la preuve par

excellence est le témoignage; l'écrit est sans valeur car il peut faire l'objet d'un faux.

Que dirais-tu d'une rétribution que Dieu n'agréerait point et qui porterait sur les biens qu'Il dispense d'ores et déjà dans le monde d'ici-bas et sur les trésors de Sa mansuétude ?

Que le salut soit sur toi ! »

Prône de 'Ali ibn Abî Tâlib⁶⁴. — *Puisse Dieu l'agrérer !*

Abû 'Ubayda Ma'mar b. al-Mu'tanna⁶⁵ rapporte : voici le texte d'un prône d'investiture prononcé par 'Ali b. Abî Tâlib — Puisse Dieu l'avoir en Sa miséricorde —. Ainsi après avoir loué Dieu, fait Son éloge et appelé sur Son Prophète Ses bénédictions, il dit, après les salutations d'usage :

« Sachez qu'il n'est d'homme attentif que celui qui veille sur sa propre personne, car quiconque se montre attentif à l'égard d'un autre, ne pense plus à mériter le Paradis et aura ainsi l'Enfer en face de lui.

Celui qui cherche avec ferveur et application trouve le salut; celui qui poursuit la quête peut espérer en Dieu; celui qui enfin fait preuve d'insuffisance [envers Dieu], va en Enfer. Ce sont là trois manières pour l'homme de se comporter. Il en est deux autres : le cas de l'ange volant dans le firmament, porté par ses ailes, et le cas du Prophète guidé dans le droit chemin par la grâce de Dieu. Et il n'est point de sixième manière pour l'homme de se comporter.

Quiconque se déclare indûment prétendant à la succession du Prophète périra misérablement et quiconque se précipite inconsidérément dans cette voie est perdu.

Aussi les voies de droite et de gauche sont-elles celles de l'égarement et la voie du milieu est-elle celle du droit chemin. C'est la voie dans laquelle se lisent distinctement l'empreinte durable du Livre et de la Tradition ainsi que les traces de la Prophétie.

Dieu a guéri les maux de cette communauté à l'aide de deux remèdes : le sabre et le fouet. Aussi l'imâm doit-il en faire usage sans rémission. Cachez-vous dans vos demeures et maintenez la concorde entre vous, et vous pourrez alors compter sur le pardon de Dieu. Quiconque montre un double visage au sujet de la vérité court à sa perte.

Vous vous êtes comporté en certaines circonstances à mon égard avec une hostilité telle que vous ne sauriez à mes yeux, ni être dignes de ma satisfaction, ni avoir raison. Sachez que, le souhaiterais-je, je pourrais fort bien dire : que Dieu vous pardonne votre conduite passée.

64. *Bayân* II, p. 50-52. 'Ali ibn Abî Tâlib : quatrième calife orthodoxe, cousin et gendre du Prophète. Il régna de 35/656 à 41/661. Il fut célèbre pour son éloquence et ses dons oratoires. Les discours politiques et les sages propos qui lui furent attribués sont réunis dans l'ouvrage

d'al-Râdî, *Nahg al-Balâqâ*. Il s'agit ici du prône d'investiture qu'il prononça à Médine en 35/656. Cf. *EI*², I, p. 392.

65. Abû 'Ubayda Mu'mar b. al-Mu'tanna (né à Başra en 110/728, mort en 209/824). Philologue et hâriqite convaincu. *EI*², I, p. 162.

[Songez] aux deux hommes qui ont accompli leur règne, puis au troisième qui vint tel le corbeau, n'ayant d'autre préoccupation que la satisfaction du ventre. Malheur à celui-ci! Il aurait mieux valu pour lui avoir les ailes coupées et la tête tranchée.

Réfléchissez bien, si vous voulez nier [mon autorité], niez-la donc! Mais si vous devez la reconnaître, apportez-moi votre soutien! Il y a la vérité et il y a l'erreur, et chacune a ses partisans. Si l'erreur est courante, c'est parce qu'elle l'est depuis bien longtemps, mais si la vérité est rare, il serait fort possible [qu'elle se propage] et aussi fort plausible [que ses partisans l'emportent].

N'est-il pas exceptionnel de recouvrer ce que l'on avait bel et bien perdu? Aussi devriez-vous vous estimer heureux de voir votre situation se redresser un jour en votre faveur.

Ce que je crains fort, c'est que vous ne traversiez une période de relâchement⁶⁶ Il ne vous reste donc qu'à faire usage d'*iğtihād*⁶⁷. »

Abū ‘Ubayda ajoute : selon la version rapportée par Ğa‘far b. Muḥammad⁶⁸, le texte du prône contient également :

« Certes les hommes pieux de ma maison⁶⁹ et les descendants talibites de ma souche sont, dans leur jeune âge, les plus magnanimes et lorsqu'ils sont vieux, les plus savants. Sachez bien que nous sommes les gens de la famille du Prophète, que nous avons puisé notre savoir dans le savoir de Dieu, jugé en vertu de Son jugement et avons recueilli oralement la tradition prophétique auprès de la source de la vérité !

Aussi notre clairvoyance sera-t-elle votre guide si vous marchez sur nos pas, sinon Dieu vous fera périr de nos mains.

Nous détenons l'étendard de la Vérité, quiconque s'engage sous notre drapeau arrivera à bon port, mais quiconque tarde à le suivre sera englouti. Certes, c'est par nous — Sachez-le! — que tout croyant évitera la défaite; que sera ôté de vos cous le carcan de l'humiliation; que sera amassé le butin; c'est par nous, non point par vous, que Dieu a remporté la victoire et enfin c'est avec nous, non point avec vous, qu'il conduira Sa mission à son terme. »

66. *Fatra* : désigne d'une façon générale une période de relâchement durant laquelle on se laisse aller à une certaine négligence. Mais dans son usage le plus courant, ce terme désigne la période sans prophète qui s'étend entre Jésus-Christ et Muhammad, et donc cet état de langueur où se trouve la foi, faute d'une nouvelle révélation pour la ranimer. *EI*², II, p. 885.

67. *Iğtihād* : terme indiquant l'usage du raisonnement individuel et l'effort personnel d'interprétation en matière de religion. *EI*², III, p. 1052.

68. Ğa‘far b. Muḥammad : traditionniste et compagnon du Prophète. Il participa à la conquête de la Mecque en l'an 9/630. *İṣaba* I, p. 238.

69. Pour l'orthodoxie, le Prophète affirma dans le prône de l'adieu que Dieu a donné au monde deux gardes du corps : Son Livre et la Sunna. Pour les chiites, ces deux gardes deviennent : Son Livre et la *'Itra* du Prophète, ou les *ahl al-bayt* (les gens de la Maison) ou les *ahl al-nabi* (La famille du Prophète).

Autre prône de Alī b. Abī Tālib⁷⁰ — Puisse Dieu l'agréer!

après les salutations d'usage;

« Assurément, la vie d'ici-bas s'éloigne et nous avertit que l'heure des adieux est proche, tandis que la vie future s'avance et point à l'horizon. Aujourd'hui l'entraînement, demain la course!⁷¹

Sachez bien que vous coulez des jours pleins d'espérance à laquelle succédera le terme fatal. Aussi quiconque aura agi sincèrement [envers Dieu] durant cette période, avant qu'il n'arrive à trépas, ses actes lui seront bénéfiques et son espérance ne lui aura porté en rien préjudice.

Mais quiconque aura failli durant cette même période, avant qu'il n'arrive à trépas, perdra sans nul doute le bénéfice de ses actes et son espérance lui aura porté préjudice.

Donc, dans l'espérance comme dans la crainte, agissez de manière à mériter la satisfaction de Dieu.

Chose étrange! Celui qui aspire au Paradis et celui qui essaye d'échapper à l'Enfer sont plongés l'un et l'autre dans le sommeil.

Oui! Celui auquel la vérité n'aura point profité, l'erreur lui portera préjudice et celui qui se sera détourné du droit chemin sera entraîné sur la voie de l'égarement.

Oui! Il vous a été enjoint de vous mettre en route [pour quitter cette vie], et le viaticque vous a été offert; mais ce que je redoute assurément le plus pour vous-mêmes, c'est de vous voir suivre vos passions et de voir se prolonger votre espérance.»

Autre prône de 'Alī⁷². — Puisse Dieu l'agréer!

Sous le règne de 'Alī b. Abī Tālib — Puisse Dieu l'agréer! — Sufyān b. 'Awf al-'Azdi⁷³ qui prit ensuite l'ethnique d'al-Ğāmidī⁷⁴ effectua, dit-on, une incursion contre la ville d'al-Anbar⁷⁵ dont le gouverneur était Ḥasan ou Ibn Ḥasan al-Bakrī⁷⁶. Il le mit à mort et fit dégager la cavalerie qui en occupait les confins. Aussitôt, 'Alī b. Abī Tālib — Puisse Dieu l'agréer — effectuant une sortie publique, alla prendre place devant

70. *Bayān* II, p. 52-53.

71. *Midmār* : *ism al-makān*, nom du lieu où l'on fait suivre au cheval un régime particulier durant quarante jours, afin de le rendre docile et de le dresser à la course ou bien à attaquer l'ennemi. *Ism al-zamān*, nom de temps, soit la période de quarante jours durant laquelle le cheval suit cet entraînement. Kazimirski II, p. 38.

72. *Bayān* II, p. 53-55.

73. Sufyān b. 'Awf al-'Ādī al-Ğāmidī (m. 52/672). Chef militaire fameux pour sa bravoure et compagnon du Prophète. *Mu'ğam al-A'lām* III, p. 158. Le récit de cette conquête figure dans le *Šarḥ Nahğ al-Balāğā* de Ibn Abī-l-Hadīd, Le

Caire, 1965. Il y est évoqué d'abord par Sufyān, puis par un compagnon de Ḥasan al-Bakrī. I, p. 152.

74. Ğāmid : fraction de la tribu des Azd. Kaħħāla, *Mu'ğam al-Qabā'il*, Beyrouth, 1968, III, p. 876.

75. Anbār : ville de garnison située sur la rive gauche de l'Euphrate. *EI*², I, p. 499.

76. Ašrag b. Ḥasan al-Bakrī : il s'agirait de Ḥasan b. Ḥasan, gouverneur de Mu'awiya. Le rapporteur lui-même ne semble pas être sûr de son nom. Al-Mubarrad, *Al-Kāmil*, Le Caire, 1936, I, p. 13-14.

le portique de la mosquée, puis ayant prononcé des louanges à Dieu, fait Son éloge et appelé Son salut sur Son Prophète, il dit :

« La lutte armée assurément est une des portes pour accéder au Paradis. Celui qui la néglige et s'en détourne, Dieu lui fera endosser le manteau de l'avilissement, et l'adversité, de toutes parts, l'enveloppera. Il sera l'objet d'une constante humiliation, sera traité avec mépris et enfin ne pourra prétendre à ce que justice lui soit rendue.

Ne vous ai-je point engagés jour et nuit, publiquement et secrètement, à combattre ces gens-là ? Ne vous ai-je pas dit : « Attaquez-les avant qu'ils ne vous attaquent ? » Par Dieu, jamais hommes n'ont été attaqués dans leurs propres demeures sans qu'ils aient été humiliés.

Et vous, par excès de résignation, vous avez péché, et vous vous êtes laissés aller au défaitisme; ayant fait fi de mes exhortations, les jugeant par trop importunes, vous êtes devenus la cible d'incursions. Voyez cet Ahū Gāmid⁷⁷ [Gāmidī par alliance], sa cavalerie est parvenue jusqu'à al-Anbār; il a tué Ḥasan — ou Ibn Ḥasan — al-Bakrī, délogé votre cavalerie des garnisons frontalières et exécuté des hommes pieux parmi vous. Il advenait, m'a-t-on rapporté, que l'un d'entre eux pût faire irruption chez une femme musulmane ou bien protégée par traité, lui arracher son anneau de cheville, son bracelet et ses pendants d'oreilles. Puis les agresseurs s'en allaient au complet, sans qu'un seul d'entre eux eût pu recevoir la moindre blessure. Qu'un homme de religion musulmane vienne à mourir de dépit à la suite d'un tel affront, je ne l'en blâmerais point; au contraire, il aurait mérité à mes yeux une telle mort.

Il est bien étonnant de constater l'ardeur de ces gens à commettre leurs forfaits et votre échec à soutenir votre bon droit.

Que Dieu vous accable et vous afflige, tant vous êtes devenus une cible bien facile à atteindre, un butin bien aisé à piller ! On vous attaque désormais et vous n'attaquez pas. On vous agresse et vous n'agressez pas. On s'insurge contre Dieu et vous vous en montrez satisfaits !

Vous enjoindrais-je de marcher contre l'ennemi pendant des journées de chaleur, par une chaleur caniculaire, vous répliqueriez aussitôt : accorde-nous un répit, le temps qu'elle s'atténue ! Vous enjoindrais-je de marcher contre lui par des journées de grand froid ? Vous répliqueriez aussitôt : accorde-nous un répit, le temps que ce froid pénétrant cesse de sévir ! Tous ces faux-fuyants pour l'unique raison de fuir la chaleur et le froid ? En admettant qu'il s'agisse pour vous de fuir la chaleur et le froid, vous êtes, par Dieu, plus prompts encore à fuir le feu du glaive.

Ô créatures semblables à des hommes, mais tant s'en faut que vous en soyez ! Ô petites têtes d'enfants et cervelles de [femmes] porteuses de bracelets ! Combien j'eusse souhaité que Dieu eût voulu me faire sortir de vos rangs et me rappeler à Lui loin de vous, dans la plénitude de Sa miséricorde ! j'aurais aimé, par Dieu, ne point

77. Il convient de noter le ton volontairement méprisant de 'Ali à l'égard de cet homme lui-

même allié à une autre tribu et qui les a cependant réduits à sa merci.

vous avoir vus ni connus. De cette connaissance, le regret fut par Dieu, l'unique fruit. Mon cœur par Dieu est rongé et de la mort, par petites gorgées vous m'avez abreuvé. Vous avez par votre désobéissance et votre défaitisme tellement corrompu mon jugement que les Qurayš disent : « Ibn Abi Ṭālib a certes du courage, mais de l'expérience des choses de la guerre, point! Damnés soient leurs pères! Se trouve-t-il un seul parmi eux qui en ait une meilleure pratique et soit plus rompu que moi au rude métier de la guerre? Je combattais à vingt ans à peine! Et me voici ayant dépassé la soixantaine! Mais de quel pouvoir de jugement peut jouir celui qui n'est pas obéi? »

Un homme de la tribu des Azd⁷⁸, du nom d'un tel b. 'Afif⁷⁹, ajoute le rapporteur, se dressa alors, puis saisissant son neveu par la main, il s'adressa [à Ali] :

« Me voici ô commandeur des croyants, ne possédant rien d'autre que mon âme et mon neveu, ordonne-nous d'exécuter tes injonctions, et, par Dieu, nous irons les mettre à exécution, dussions-nous affronter pour cela l'obstacle des charbons du Haras⁸⁰ et le feu de la braise incandescente du Ġadā⁸¹.

— Vous ne sauriez réaliser mes desseins, leur répondit 'Ali — Puisse Dieu vous avoir en Sa miséricorde! »

Autre prône [de 'Ali] rapporté par la même chaîne de garants et traitant d'un sujet semblable à celui du prône précédent⁸².

« S'étant levé pour harangeur la foule, il dit : « Ô gens ici rassemblés, mais divisés « par vos passions, vos propos sont d'une vigueur telle que les sourds les plus durs « d'oreille finissent par y céder, tandis que vos actions ont pour seul effet d'encourager « chez l'ennemi les visées qu'il a sur vous. Lors de vos réunions, vous proférez tels et « tels propos, mais dès que l'heure du combat a sonné, vous battez en retraite, criant : « Sauve qui peut! Sauve qui peut! ». Jamais la cause de quiconque vous a appelé à le suivre ne fut puissante, et jamais le cœur de quiconque a eu à vous supporter ne trouva quelque répit.

Vos allégations? bien fallacieuses! Vous m'avez demandé de reporter le combat, tels des débiteurs criblés de dettes se démenant pour reculer le règlement de leurs créances.

78. Azd : grande tribu arabe aux ramifications nombreuses; *EI*², I, p. 834.

79. Fulān b. 'Afīf : tribu du Ḥiğāz établie au sud de la Mecque. *Mu'ġam al-Qabā'il*, II, p. 795.

80. Haras : sorte d'arbre épineux. *Lisān al-'Arab*, Beyrouth, 1955, VI, p. 248.

81. Ġadā : sorte d'arbrisseau de la famille du tamaris qui croît dans les sables, s'enflamme facilement, brûle d'un feu très vif et donne

beaucoup de braises. Kazimirska, II, p. 478.

82. *Bayān* II, p. 55-56. 'Ali prononça ce discours à l'occasion de l'expédition de Dahhāk b. Qays, partisan zélé de Mu'āwiya, qu'il entreprit après l'arbitrage de Ḫiffin (37/657) et avant la bataille de Nahrawān (38/658). Ibn Abi-l-Hadid rapporte en outre différentes versions du récit de cette bataille, *Šarḥ* I, p. 113-125.

L'homme servile ne peut faire obstacle à l'injustice, tant s'en faut! Et ce n'est qu'à force de sérieux que l'on peut accéder à la vérité.

De quel foyer prendrez-vous la défense après le vôtre? Aux côtés de quel imām, après moi, allez-vous vous battre? Par Dieu, le véritable égaré, c'est celui-là même que vous avez induit en erreur, et quiconque vous aura conquis, n'aura conquis qu'une flèche qui n'atteint jamais son but. Par Dieu, je n'accorde désormais plus foi à vos propos, ni n'espère plus votre soutien. Puisse Dieu me séparer de vous et vous faire remplacer à mes côtés par des partisans plus utiles! Comme j'eusse souhaité avoir à mes côtés un seul homme de la tribu des Banū Firās b. Ḥanām⁸³ plutôt que dix d'entre vous, de la même manière que l'on souhaite échanger un dīnār⁸⁴ contre sa valeur en dirham⁸⁵. »

Prône de 'Abd Allāh b. Mas'ūd⁸⁶. — Puisse Dieu l'avoir en Sa miséricorde!

« Le propos le plus vérifique, c'est le Livre de Dieu et le lien le plus solide, c'est la concorde que fait régner la piété; la religion la meilleure est celle d'Abraham⁸⁷ — Que les bénédictions et le salut de Dieu soient sur lui — et la plus noble des traditions est celle de Muḥammad — que les bénédictions et le salut de Dieu soient sur lui! — Perpétrer des crimes en matière de religion, c'est l'action la plus nuisible et appliquer les préceptes divins, c'est l'action la plus bénéfique. Il vaut mieux se suffire du peu que l'on a que de se laisser distraire par l'abondance de ses biens. Sauver son âme vaut mieux que de ne pouvoir régner avec justice sur toute une communauté.

La véritable richesse est celle de l'âme.

La certitude est la meilleure lueur qui puisse vous irradier le cœur⁸⁸.

Le vin, c'est la source de tous les péchés.

Les femmes, ce sont les appâts de Satan.

La jeunesse, c'est un rameau de la folie.

Est incapable de dévotion quiconque se contente de peu de piété. Il est des gens qui ne rejoignent la communauté qu'au dernier instant et ne se souviennent de Dieu qu'en cas de parjure. Le péché le plus grave, c'est de proférer des mensonges et c'est de l'impiété que d'injurier le croyant, de l'infidélité que de le combattre, et enfin un acte de désobéissance à Dieu que de le traiter violemment. Quiconque ose jurer préjugéant de [l'exaucement] de Dieu, par Lui sera confondu; quiconque accorde son pardon,

83. Banū Firās b. Ḥanām : fraction de la tribu de Kināna, hommes réputés pour leur courage et leur bravoure au combat. *Mu'ġam al-Qabā'il*, III, p. 9111.

84. Dīnār (du latin *dinarius*) : monnaie d'or créée sous les Umayyades. *EI*², II, p. 328.

85. Dirham : (du grec *drachmē*) Monnaie d'argent créée sous les Umayyades. *EI*², II p. 328.

86. *Bayān* II, p. 56-57. 'Abd Allāh al-Mas'ūd :

célèbre compagnon du Prophète et lecteur du Coran. Cette brève allocution bourrée de truismes date, selon R. Blachère, de 50/670. Cf. *Histoire de la littérature arabe*, p. 734.

87. Sur Abraham vu par l'islam, cf. *EI*², III, p. 1004.

88. Il est question chez Ḥazālī de la certitude qui envahit le cœur après le doute comme une lueur.

à son tour sera pardonné. N'est-il point écrit dans le registre des hommes bienfaisants : « Celui qui pardonne sera pardonné ? »

Est malheureux l'homme qui l'était déjà dans le sein de sa mère. Est heureux l'homme qui sait tirer la leçon de ce qui arrive à autrui.

En toute chose, ce sont les résultats qui comptent, et maîtriser une situation c'est en maîtriser les conséquences.

Il n'est de meilleure direction que celle indiquée par les prophètes. Il n'est de pire égarement que celui qui vous écarte de la bonne voie initialement empruntée.

Le martyre est la plus honorable des morts.

Quiconque connaît l'adversité la supporte avec patience. Quiconque au contraire ignore l'adversité ne la supporte point. »

Prône de 'Utba b. Gazwān al-Sullamī⁸⁹ prononcé après la conquête de 'Uballa⁹⁰.

Ayant loué Dieu, fait Son éloge et prié sur Son Prophète, il dit, après les salutations d'usage :

« La vie d'ici-bas s'est ensuie précipitamment, après avoir donné aux gens qui s'y attachent le signal de la séparation. De sa coupe, il ne reste que la lie, pareille à la dernière goutte que l'homme altéré cherche à happer au fond du vase.

Oui ! Sachez donc que vous êtes destinés à traverser inévitablement [cette vie] pour aller vers une demeure éternelle. Aussi devez-vous la traverser armés de vos meilleures actions. Ne nous a-t-on point, en effet, cité l'exemple de la pierre que l'on jette du bord de l'Enfer, et dont la chute se prolonge soixante-dix ans durant sans qu'elle atteigne le fond du gouffre ? Par Dieu, on vous posera cette question ! Allez-vous vous en étonner ?

Et ne nous a-t-on pas indiqué qu'au Paradis la distance séparant les deux battants [de chaque issue] s'étale sur quarante ans ? Tout en sachant bien qu'il arrivera un jour où une foule compacte se pressera à ses portes.

Je me souviens de l'époque où j'étais l'un des sept compagnons du Prophète — que les bénédictions et le salut de Dieu soient sur lui — alors que nous n'avions pour toute nourriture que les feuilles des arbres à tel point que nos lèvres en étaient meurtries. Je me rappelle m'être emparé d'une tunique que je partageai avec Sa'd b. Malik⁹¹ après l'avoir coupée en deux morceaux, chacun s'en couvrant d'une moitié.

89. *Bayān* II, p. 57-58. 'Utba b. Gazwān al-Sullamī : compagnon du Prophète et fondateur de Baṣra en 17/638. Ainsi Baṣra fut-elle fondée, nous indique Charles Pellat, sous le signe de la religion et de l'éloquence car, à en croire la tradition, le premier soin de 'Utba b. Gazwān après la prise d'Ubulla fut de se faire dresser une chaire et de prononcer un prône. Charles Pellat, *Le Milieu Basrien*, p. 118.

90. Ubulla fut à l'époque médiévale musulmane une grande ville située sur la rive droite du Tigre, à l'est de Baṣra; Elle fut prise de force par 'Utba b. Gazwān en 12/633. Conquête qui permit aux Arabes de prendre le pays de l'Euphrate proprement dit. *EI*¹, III, p. 1036.

91. Sa'd b. Mâlik, notable de la tribu des Banū Bakr, tué pendant la guerre de Basûs. *Mu'gam al-a'lâm* III, p. 137.

Voyez-nous aujourd’hui, aucun d’entre nous parmi les sept compagnons ayant survécu qui ne fut gouverneur de quelque contrée. Puisse Dieu me préserver d’avoir de l’importance dans mon existence et d’être au contraire sans importance auprès de Lui!

Il n’a jamais existé de prophétie dont la dernière phrase ne fut pas devenue une monarchie. Vous allez mettre à l’épreuve les gouverneurs qui me succéderont. Vous en récolterez les bienfaits et en subirez les abus.»

Un prône de Mu‘āwiya⁹². — *Puisse Dieu l’avoir en Sa miséricorde!*

En voici le texte rapporté par Šu‘ayyib b. Ṣafwān⁹³, avec des ajouts dus à al-Baqṭarī⁹⁴ et à d’autres garants; tandis que Mu‘āwiya se trouvait à l’agonie, il demanda à l’un de ses affranchis :

« Quelles personnes attendent à ma porte ?

— Quelques hommes appartenant à la tribu des Qurayš qui s’annoncent mutuellement la bonne nouvelle de ta mort imminente.

— Malheur à toi ! s’exclama Mu‘āwiya, et pour quelle raison ?

— Je l’ignore, répondit l’affranchi.

— J’augure par Dieu qu’ils ne verront rien d’autre après moi que le malheur.»

Sur ce, il donna des instructions pour introduire les gens rassemblés devant sa porte. S’adressant à eux après avoir brièvement loué Dieu et fait Son éloge, il dit :

« Ô gens ! Nous sommes sans nul doute parvenus à une époque implacable et les temps qui courrent sont si difficiles que le bienfaiteur passe pour un malfaiteur, que le tyran y redouble de cruauté, que nous ne pouvons tirer de profit de notre savoir, que nous ne cherchons pas à connaître ce que nous ignorons et qu’enfin l’adversité ne nous effraie pas tant qu’elle ne s’est pas abattue sur nous.

Il est quatre catégories d’hommes :

— l’homme que seuls l’avilissement de sa personne, son ardeur au combat émoussée et ses piètres moyens financiers empêchent de semer le désordre sur la terre.

— L’homme toujours prompt à dégainer le sabre, à rassembler cavaliers et fantassins contre l’ennemi et à ne point dissimuler ses desseins. S’étant longuement exercé à cela, il a sacrifié sa religion, à seule fin d’obtenir quelques miettes des biens de ce monde ou de commander une cohorte de cavaliers ou bien encore de montrer en

92. *Bayān* II, p. 59-61. Mu‘āwiya : premier calife umayyade, il régna de 35/661 à 41/680. Outre sa finesse politique, il possédait un don de parole remarquable et fut compté parmi les cinq premiers orateurs qurayshites de son temps *EI*², III, p. 659.

93. Šu‘ayyib b. Ṣafwān : traditionniste de Bağdād qui vécut sous le règne du calife Harūn al-Raṣid. *Tāriḥ Bağdād* IX, p. 238, 4813.

94. On n’a pu identifier le personnage d’al-Baqṭarī.

chaire. Certes, quelle détestable transaction pour l'homme que de mettre les vanités de ce monde au prix du salut de son âme et de les troquer contre les récompenses que Dieu lui réserve.

— L'homme qui recherche les biens de ce monde en agissant pour l'au-delà et qui ne recherche pas l'au-delà en agissant pour acquérir les biens de ce monde. S'étant abaissé à cette fin, il avance à petits pas lents, les pans de sa robe retroussés, apprêté comme il se doit pour inspirer confiance et prenant prétexte de la protection divine afin de commettre ses péchés.

— L'homme, enfin, dont la faiblesse d'esprit a empêché de briguer le pouvoir et qui voit se rompre le lien tenu qui l'y rattachait et s'envoler ainsi tout espoir d'y parvenir. Aussi a-t-il endossé l'habit de la modestie et s'est-il paré de la robe de la dévotion, sans pourtant rien posséder de telles qualités ni au moment où, de bon matin, il s'en va vaquer à ses occupations, ni au moment où il s'en retourne chez lui à la tombée de la nuit.

Il reste une dernière catégorie d'hommes dont les yeux, d'humilité, se baissent à la pensée du retour à Dieu, et auxquels la crainte du jour de la Résurrection fait verser des larmes. Parmi ceux-ci, on distingue celui qui erre, battant la compagne, celui qui est apeuré et mortifié, celui qui est silencieux et comme muselé, celui qui prêche avec sincérité et enfin celui qui a été douloureusement affecté par la mort d'un fils. Leur crainte les a tenus dans l'anonymat et l'avilissement les a tous recouverts sans exception. Lèvres amères et cœurs ensanglantés, ils se débattent dans un océan trop salé. Exhortés jusqu'à la lassitude, dominés jusqu'à l'humiliation, massacrés jusqu'à l'extermination, ou peu s'en faut.

Accordez à la vie d'ici-bas moins d'importance qu'au rebut méprisable d'une écorce de tannage et qu'aux déchets de laine échappés des ciseaux de tonte. Et tirez la leçon des vicissitudes de ceux qui vous ont précédés avant que ceux qui vous succéderont ne tirent la leçon des vôtres. Renoncez à la vie de ce bas monde tant elle est blâmable. N'a-t-elle pas é conduit des hommes plus épris d'elle que vous ne l'êtes vous-mêmes ? »

[*Commentaire d'al-Ǧāḥiẓ sur ce prône de Mu'āwiya.*]⁹⁵

« Il y a dans ce prône — puisse Dieu te prêter vie — plusieurs éléments qui suscitent l'étonnement : entre autres, le discours de Mu'āwiya ne correspond pas à la raison pour laquelle il a appelé [ces hommes] à l'écouter à son chevet. En outre, il y a cette tendance à classer les gens en catégories et à relever leur état d'asservissement et d'avilissement,

95. Al-Ǧāḥiẓ ne se borne pas, comme il le laisse entendre, à rapporter les récits tels qu'il les a entendus, mais il les consigne non sans quelque esprit critique dénoté par ce paragraphe. Il a su distinguer la manière oratoire de Mu'āwiya de celle de 'Ali dont il souligne les caractères

spécifiques liés à la situation particulière du calife contesté et mal soutenu par ses partisans. Tandis que l'histoire et le triomphe de Mu'āwiya, après une vingtaine d'années de règne, donnent aux propos qui lui sont attribués peu de vraisemblance.

de dissimulation et de crainte, plus conforme au discours de 'Alī — Puisse Dieu l'agrérer — à ses idées et à sa situation, qu'à celle de Mu'āwiya. Et enfin on n'a jamais vu Mu'āwiya, dans aucune situation, suivre les pratiques des ascètes ni adopter les idées des dévots. Néanmoins nous mettons par écrit à votre intention et vous rapportons ce que nous avons entendu. Dieu est le plus savant au sujet de ceux qui rapportent des récits et de bon nombre d'entre eux! »

Prône de Ziyād⁹⁶ à Baṣra⁹⁷ auquel on a donné l'appellation «Le tronqué» (*al-Batrā'*)⁹⁸.

Abū-l-Ḥasan al-Madā'īnī et d'autres disent : d'après Maslama b. Muḥārib et Abū Bakr al-Hudalī, Ziyād vint à Baṣra chargé par Mu'āwiya b. Abī Sufyān d'y occuper le poste de gouverneur. [Mu'āwiya] lui adjoignit les [provinces] du Ḫurasān et du Siġistān⁹⁹, à une époque où le vice était répandu et affiché avec ostentation à Baṣra. Ziyād prononça un prône tronqué, ont-ils précisé, sans avoir au préalable loué Dieu ni appelé Ses bénédictions sur le Prophète. D'autres rapporteurs ont affirmé qu'il a dit au contraire :

« Louanges à Dieu pour Sa bonté et Ses bienfaits, nous Lui demandons de nous combler de Ses largesses et de Sa générosité. Ô Dieu! Toi qui nous as comblé de tes largesses, inspire-nous de même la gratitude. »

Après les salutations d'usage. Certes, sachez que l'ignorance épaisse, l'égarement aveugle et la conduite irréfléchie qui vous mène au bord de l'Enfer sont autant de graves erreurs où se plaisent les insensés d'entre vous ceux qui sont doués de raison, tant et si bien que ceux qui sont en bas âge y grandissent et que les adultes ne peuvent s'y soustraire. C'est à croire que vous n'avez point lu le Livre de Dieu, ni entendu parler de la généreuse récompense réservée dans les temps éternels qui jamais ne prennent fin, à ceux qui Lui sont soumis, et du pénible châtiment réservé à ceux qui Lui désobéissent.

Seriez-vous pareils à ceux que la vie d'ici-bas a aveuglés, que le désir a rendu sourd et qui ont préféré ce monde périssable à l'autre monde impérissable?

N'avez-vous donc point conscience d'avoir perpétré en islam le crime que personne avant vous n'avait commis : d'avoir laissé l'homme faible être asservi et spolié de ses

96. *Bayān* II, p. 61-65. Ziyād b. Abih : gouverneur de Baṣra de 45/666 à 53/673. Il donna au camp militaire sa forme définitive d'agglomération urbaine. Il réprima ensuite la corruption et la criminalité qui régnaien. Mu'āwiya proclama Ziyād le premier orateur de son temps, éloge significatif dans la bouche d'un calife lui-même célèbre pour son éloquence. Cf. H. Lammens, *Études sur le siècle des Umayyades*, Beyrouth, 1930, p. 60.

97. Ville de Basse-Mésopotamie au sud-est de Bağdād, la partie d'al-Ğāhīz était le foyer

d'un intense bouillonnement intellectuel. *EI*², I, p. 1117.

98. *Al-Batrā'* : harangue qui débute *ex-abrupto* et n'est donc pas introduite par la doxologie d'usage. Ziyād développe ici son programme politique et annonce les mesures de rigueur qu'il prendra.

99. Ḫurasān : province de l'extrême Nord-Est de la Perse. *EI*², V, p. 57. Siġistān ou Sistān : province frontière entre la Perse et l'Afghanistan, situé au sud du Ḫurasān. Yāqūt, *Mu'ğam al-buldān*, Beyrouth, 1955, III, p. 190.

biens, d'avoir installé ces lieux de débauche et enfin abandonner l'infortunée, détroussée au grand jour. Et nombreux sont les cas que je pourrais citer.

N'est-il point parmi vous¹⁰⁰ de censeurs en mesure d'interdire aux aventuriers de se fourvoyer de nuit et d'attaquer de jour ? Vous vous êtes adonnés au népotisme, vous vous êtes éloignés de la religion, alléguant pour vous justifier de fallacieuses excuses et feignant de n'avoir pas aperçu le voleur.

Chacun d'entre vous n'offre-t-il pas son soutien à son insensé, agissant ainsi comme celui qui ne craindrait pas le châtiment et n'espèrerait pas en l'au-delà ? Car des hommes raisonnables vous ne faites point partie. Vous avez donc suivi les insensés, n'ayant pas cessé de les protéger, si bien qu'ils ont transgressé les prescriptions de l'islam pour ensuite se dissimuler derrière vous, se terrant dans les trous mal famés.

J'en jure mes grands dieux, le boire et le manger me seront désormais interdits tant que je n'aurais pas rasé ces lieux et ne les aurai réduits en cendre et en poussière. Je me suis rendu compte, en effet, que le bon ordre ne saurait régner de nouveau qu'à la seule condition de remettre en vigueur ce qui assura son établissement : c'est-à-dire de la souplesse sans faiblesse et de la rigueur sans violence.

J'en jure par Dieu, je traiterai sur un pied d'égalité le maître et son esclave, le sédentaire et le nomade, celui qui se tourne vers moi et celui qui se détourne de moi, qui m'obéit et qui me désobéit, et enfin l'homme innocent comme l'homme coupable de délit, tant et si bien que chacun d'entre vous rencontrant son semblable s'empresse serait de lui conseiller : « Ô Sa'd (bienheureux), sauve-toi car Su'ayyid (le petit bienheureux) a trouvé la mort ! » J'agirai ainsi jusqu'au moment où vous viendrez à soumission.

Mentir en pleine chaire, c'est afficher son mensonge. Lorsque donc vous me surprenez en train de mentir, il vous est alors licite de vous insurger contre moi et lorsque vous m'entendez tenir de tels propos mensongers, trouvez-y matière à braver mon autorité et soyez alors persuadés que je ne suis pas à l'abri de pareils travers.

Quiconque est victime d'un quelconque préjudice, je me porte garant des dommages qu'il a subis. Malheur donc à toute personne qui s'aventure de nuit hors de chez elle car je verserai le sang de tout aventurier nocturne qui me sera amené. Je surseois à ces interdictions juste le temps qu'il faut à la nouvelle pour atteindre Kūfa puis revenir jusqu'à vous¹⁰¹.

Malheur à qui fera entendre l'appel¹⁰² de la Ġahiliyya ! À quiconque agirait de cette manière, je lui trancherais la langue ! Vous avez perpétré des crimes jamais vus.

100. Il doit s'agir dans le texte arabe de *minkum* et non de *minhum*.

101. Kūfa, autre grand centre politico-culturel, fut fondée en 17/632 par Sa'd b. Abī Waqqās, *EI*², V, p. 346. La distance entre Kūfa et Baṣra n'était justement pas très importante.

102. *Da'wa*, mot d'ordre ou cri de guerre

commun à toute une tribu, à l'audition desquels tous les contribuables devaient accourir. Son usage aux yeux du Prophète et des premiers califes, détruisait toute autorité et devait, dans une société organisée, fatallement profiter aux fauteurs de désordre; H. Lammens, *Études sur le siècle des Umayyades*, Beyrouth, 1930, p. 63.

Aussi avons-nous établi pour chaque crime son châtiment : quiconque engloutit son prochain, nous l'engloutirons, quiconque détruira par le feu, nous le ferons détruire par le feu, quiconque violera une sépulture, nous lui transpercera le cœur, quiconque enfin profanera une sépulture, nous l'y ensevelirons vivant.

Cessez vos méfaits et vos médisances à mon encontre, je renoncerai à mes sanctions et à mes admonestations. Que dans la conduite de l'un d'entre vous se manifeste le moindre soupçon de s'écartier des valeurs qui régissent la vie de votre collectivité, je lui ferai couper la tête. Il y a eu des rancœurs entre vous et moi, [pour les oublier] je les ai méprisées et les ai enterrées à mes pieds.

Que le bienfaiteur d'entre vous persévère dans la voie du bien et que le malfaiteur renonce à faire le mal. Par Dieu, si je viens à être informé que l'un d'entre vous meurt de consomption de la haine qu'il me voue, je ne dévoilerai mon sentiment à son égard et ne révélerai ce qu'il nourrit secrètement contre moi, que lorsqu'il aura manifesté le ressentiment qui l'anime. Lorsqu'il s'avisera de le faire, je me garderai de lui faire face pour le confondre.

Vaquez donc de nouveau à vos affaires et veillez sur vos propres personnes. Plus d'un en effet, que notre venue pour vous gouverner a affligé, aura lieu de s'en réjouir et plus d'un, que notre venue pour vous gouverner à réjoui, en sera affligé!

Ô gens! Nous sommes devenus vos maîtres et vos défenseurs, vous gouvernant à l'aide du pouvoir que Dieu nous a conféré et vous protégeant grâce aux bienfaits dont il nous a gratifié. Vous nous devez donc soumission et obéissance selon notre désir et nous vous devons justice et équité dans l'exercice de la charge dont nous avons été investis. Que votre fidélité vous rende dignes de notre équité et de nos bienfaits et sachez que, quel que soit mon insuffisance, il est trois [principes] auxquels je ne faillirai jamais : laisser ouverte ma porte à quiconque me sollicitera, dût-il venir y frapper la nuit; vous verser à terme vos soldes et vos pensions; et enfin ne pas geler le déploiement de vos troupes devant partir en expédition.

Invoquez Dieu en faveur d'une conduite vertueuse de vos Imams. Ne sont-ils pas vos gouvernants, chargés de vous éduquer? Le havre dans lequel vous cherchez refuge? Aussi lorsque leur conduite est vertueuse, la vôtre est par voie de conséquence sans tache. Ne vous laissez donc pas remplir le cœur de haine contre eux, vous en seriez durement affligés et votre accablement serait sans fin. Et ne vous servez pas d'une telle haine afin de réaliser vos desseins. Du reste, le plus grand malheur qui pourrait vous arriver, ce serait de voir exaucés de tels desseins.

Je prie Dieu d'assister chacun de nous en toute chose. M'entendez-vous enjoindre d'exécuter un ordre, exécutez-le conformément à ma requête! Par Dieu, vous serez nombreux à être de mes victimes, aussi que chacun se garde d'en faire partie. »

[Commentaires faisant suite à la Batrā'.] ¹⁰³

Le rapporteur Abū-l-Hasan al-Madā'inī poursuivit en ces termes :

« 'Abd Allāh b. al-Aḥtam ¹⁰⁴ se présentant devant Ziyād lui dit : « Ô émir ! Je témoigne que, par un effet de la grâce de Dieu, tu possèdes la sagesse et l'art de discourir d'une manière tranchante. »

— Tu mens, protesta Ziyād, c'est le prophète de Dieu, David ¹⁰⁵, que les bénédictions de Dieu soient sur lui ! — que tu décris ainsi ! »

Al-Āḥnaf b. Qays se dressa à son tour et dit :

« Ô émir ! C'est à son esprit de décision qu'on reconnaît l'homme et le cheval de race à sa rapidité à la course. Or, c'est grâce à ton sens de la décision que tu es parvenu au rang que tu occupes. Toutefois, ce n'est qu'après l'avoir éprouvé qu'on fait l'éloge de quelqu'un et ce n'est qu'après avoir reçu ses gratifications qu'on prononce ses louanges. Aussi ne ferons-nous ton éloge qu'après t'avoir éprouvé. »

— Tu dis vrai, reconnut Ziyād. »

Abū Bilāl Mirdās b. 'Udayya ¹⁰⁶ se présenta alors devant lui, murmurant d'une voix à peine audible, ces propos :

« Nous ayant annoncé toute autre chose que le discours que tu nous a tenu, Dieu a dit : « Et Abraham qui fut très fidèle. Nul ne sera chargé du fardeau d'un autre. L'homme ne possèdera que ce qu'il aura acquis par ses efforts » ¹⁰⁷. Et toi, tu prétends rendre l'homme pur responsable pour l'homme impur, l'homme soumis pour l'homme rebelle, et l'homme qui se tourne vers toi pour l'homme qui te tourne le dos ? »

Et l'ayant entendu, Ziyād de s'exclamer : « Le dessein que nous formons au sujet d'un homme de ta sorte et de tes comparses ne saurait se réaliser tant que nous ne vous aurons pas noyés dans un océan d'injustice. »

Al-Ša'bī commenta en ces termes : « Jamais je n'ai entendu un orateur prononcer du haut d'une chaire un prône avec talent, sans espérer qu'il se tût, de peur qu'il ne fût sujet à quelque défaillance, excepté dans le cas de Ziyād, tant l'éclat de son éloquence devenait plus lumineux à mesure qu'il abondait dans son discours. »

103. *Bayān* II, p. 65-66.

104. 'Abd Allāh b. al-Aḥtam (m. 133/750). Notable tamimite qui naquit et vécut à Baṣra. Il fut célèbre pour son talent poétique et oratoire ainsi que pour son avarice. *Mu'ğam al-a'lām*, II, p. 338.

105. Dāwūd, le David de la Bible, cf. *EI* ², II, p. 187.

106. Abū Bilāl Mirdās b. Udayya : ehcf hāriqītē de Baṣra tué en 61/680, année du meurtre de Ḥusayn. *EI* ², III, p. 584.

107. Citation de la sourate de l'étoile LIII, v. 37-39. Voici le texte du verset précédent : « N'a-t-il pas été informé de ce que contiennent les pages de Moïse ? »

Abū-l-Ḥasan al-Madā'ini rapporte que Ḥasan [al-Baṣrī] a dit : « 'Umar proféra des menaces et il fut épargné, Ziyād, lui, proféra des menaces mais il fut mis à l'épreuve¹⁰⁸ ». Il ajouta ce commentaire de Ḥasan [al-Baṣrī] : « Ziyād s'inspira de la conduite de 'Umar mais fut excessif, et al-Ḥaḡgāġ s'inspirant de celle de Ziyād fut plus excessif encore et se livra à de violents massacres. »

108. De fait, il fut emporté par la peste.